

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 10 - 15

Séance du 13 octobre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 30

L'an deux mille quinze, le treize octobre,

Représentés : 3

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DEMANDE DE SUBVENTION
ETAT/EUROPE AU TITRE
DES MESURES DE GESTION
DU SITE NATURA 2000
LA POINTE FAUCONNIERE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER , ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

**CONTRATS FREQ-01
ET SIC-01**

Etaient représentés :

**DELIBERATION
MODIFICATIVE**

Conseillers Municipaux : Mesdames Angèle BERTOIA (procuration à Madame Marguerite TROGNO), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire) Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151013-DEL20151015-DE
Date de télétransmission : 15/10/2015
Date de réception préfecture : 15/10/2015

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur les opérations de gestion prévues sur le site Natura 2000 La Pointe Fauconnière, validées lors du Comité de Pilotage du 2 octobre 2014, et ayant déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, le 16 décembre 2014.

Une modification des taux de financements alloués via le dispositif Natura2000, nous a été signifiée en juin. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération afin de faire adopter le nouveau plan de financement prévisionnel.

Les contrats seront présentés lors de la prochaine Commission Régionale de Programmation.

Concernant les contrats terrestres portés par la Ville de Saint Cyr sur Mer, il s'agit de

- la mise en défens du matorral à juniperus spp. situé aux abords de la Crique de Nations (code mesure FREQ-01, codification nationale A32324P)
- et de l'information du public quant à cette mesure (code mesure SIC-01, codification nationale A32326P)

Le montant estimatif total de cette opération_s'élève à la somme de **20 120 euro HT**.

Le plan prévisionnel de financement **HT** pourrait être le suivant :

| FINANCEMENT | FREQ-01 (codification nationale A32324P) | | SIC-01 (codification nationale A32326P) | | TOTAUX |
|-------------------------------------|---|-----------------|--|--------------|-----------------|
| Financement Etat | 40% | 8 000 € | 40% | 48 € | 8 048 € |
| Financement Europe | 40% | 8 000 € | 40% | 48 € | 8 048 € |
| TOTAL financement Natura2000 | 80% | 16 000 € | 80% | 96 € | 16 096 € |
| AUTOFINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE | 20% | 4 000 € | 20% | 24 € | 4 024 € |
| MONTANT TOTAL HT OPERATION | 100% | 20 000 € | 100% | 120 € | 20 120 € |

Le concours financier du dispositif Natura2000 (Etat/Europe) est donc sollicité, à hauteur de **16 096 €**.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Approuve le plan de prévisionnel ci-dessus visé,

Décide de solliciter le concours financier du dispositif Natura 2000 (Etat/Europe) à hauteur de **16 096 €**.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY